



MAIRIE DE LANTENAY

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE du 12 juin 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 12 juin 2023 à 19 heures, sur convocation en date du 05 juin 2023 de Monsieur Jean-Louis BENOIT, Maire.

Étaient présents : Mr BENOIT Jean-Louis - Mr BALLAND Raymond – Mr PERTREUX Anthony – Mr CHEVILLON Kévin- Mme DUNEZAT Sandrine – Mr MIALON Jean-Pierre – Mme PELISSON Georgette – Mr ROLLET Cyril -Mme SAVEY-GENET Evelyne.

Secrétaire de séance : Mr PELISSON Alexandre

SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 02 mai 2023. Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la séance.

1-Délibération : Réhabilitation du Hangar communal : Attribution de 8 lots de travaux analysés par la Maîtrise d'Œuvre

- Lot n°01 Aménagements extérieurs – VRD
- Lot n°02 Démolitions – Petites maçonneries
- Lot n°03 Charpente bois – Bardage Bois
- Lot n°04 Revêtements de façades
- Lot n°07 Isolation Plâtrerie – Peinture - F. Plafond
- Lot n°09 Carrelage – Faïences
- Lot n°10 Plomberie – Sanitaires – Ventilation
- Lot n°11 Electricité – Chauffage

OUVERTURE des PLIS et RESULTAT après NEGOCIATION

INTITULE DU LOT	Entreprises moins-disantes	Montant de l'offre en euros H.T
LOT 01 – AMENAGEMENT EXTERIEURS - VRD	JURA SUD Terrassement	42 800.00 €
LOT 02 – DEMOLITIONS – PETITES MAÇONNERIES	JACQUET	112 964.00 €
LOT 03 – CHARPENTE BOIS – BARDAGE BOIS	TOURNIER	34 844.96 €
LOT 04 – REVETEMENTS DE FAÇADES	DORREGO	21 663.00 €
LOT 07 – ISOLATION – PLATRERIE – PEINTURE- PLAFONDS SUSPENDUS.	GPR	27 500.00 €
LOT 09 – CARRELAGE - FAÏENCES	CARRELAGE HAUT-BUGEY	17 134.00 €
LOT 10 – PLOMBERIE – SANITAIRES - VENTILATION	GONCET	20 853.98 €
LOT 11 – ELECTRICITE – COURANTS FAIBLES – CHAUFFAGE ELECTRIQUE	BALLAND JACQUET	30 400.00 €
TOTAL H.T		308 159.94 €
T.V.A 20 %		61 631.99 €
TOTAL TTC		369 791.93 €

- Les lots suivants sans réponses sont en cours de consultation
 - Lot n°05 Portes Industrielles
 - Lot n°06 Menuiseries Extérieures & Alu
 - Lot n°08 Menuiseries Intérieures bois
 -

La délibération est approuvée à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

2-Délibération : Lancement d'un Projet 2024 de la rénovation du petit patrimoine communal, Voie du Four et le pavement des fontaines

- Le budget estimatif est de 32 000€ hors taxes
- Des demandes de subventions seront faites.
 - HBA Fonds de Concours
 - Etat DETR
 - Région AURA

La délibération est approuvée à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

3-Délibération : Lancement d'un Projet 2024-2025 en accord avec la municipalité d'Outriaz de rénovation des escaliers, du parvis, des portes, des peintures et étanchéité des vitraux de l'église

- Le budget estimatif est de: 42 000€ hors taxes
- Des demandes de subventions seront faites,
 - Département de l'Ain
 - Etat DETR
 - Région AURA

La délibération est approuvée à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

4-Délibération : Organisation du repas du 14 juillet

Détermination des prix du repas

- Adultes : 14€
- Enfants de moins de 11 ans : 7€
- Une fiche d'inscription sera distribuée dans les boîtes à lettres

La délibération est approuvée à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

5-Avenant à la délibération prise le 18/09/2017 « Mise en place du RIFSEEP »

- **Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel.**

Le modèle de RIFSEEP présenté lors de la réunion du conseil municipal du 02 mai 2023 a été validé par le Centre de Gestion 01.

La délibération est approuvée à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

6-Délibération : Modification du tableau des emplois permanents de la collectivité.

Monsieur le Maire explique qu'en raison de la mutation au 1er Septembre 2023 de l'actuelle secrétaire de mairie.

Une organisation des services de la collectivité est nécessaire en augmentant de 1h30 minutes de la durée hebdomadaire.

Il est légalement précisé qu'un CDD de 6 mois avec un taux d'activité à 20 heures hebdomadaires sera proposé à l'agent remplaçant Madame ESCUDERO afin d'obtenir de pôle emploi une aide financière.

Au-delà de la période de 6 mois le taux d'activité hebdomadaire restera fixé à 20 heures.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique et notamment son article L313-1,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 11 février 2019 et portant le n° 0092019,

Considérant la nécessité de créer du 19 juin 2023 au 31 août 2023, 1 emploi à temps non complet, relevant du cadre d'emplois des agents de la fonction publique territoriale, en raison de la formation en binôme d'un agent qui va assurer le poste d'adjoint administratif.

Le Maire explique qu'en raison de la demande de mutation dans une autre collectivité, de l'adjoint administratif en poste au sein de la commune, il est nécessaire de former la personne qui va assurer le remplacement du poste aux tâches qui incombent au secrétariat de mairie.

Il indique qu'il convient de réorganiser les services de la collectivité, en augmentant de 1 heure et 30 minutes, le temps de travail du poste de secrétaire de mairie existant, pour permettre au nouvel agent recruté, d'accomplir toutes les tâches diverses et variées (accueil du public, traitement de la comptabilité, urbanisme, état civil, élection,).

Il propose donc d'ajouter à l'actuel emploi de secrétaire de mairie de 18 heures et 30 minutes, un poste de 20 heures durant la période du 19 juin 2023 au 31 août 2023 afin de permettre à l'agent nouvellement recruté, de se former en « binôme » avec l'agent demandant sa mutation.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, a accepté la proposition du maire, fixe le nouveau tableau des emplois permanents et autorise Monsieur le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste auprès du Centre de Gestion de l'Ain et prendre les dispositions relatives au recrutement.

La délibération est approuvée par 10 voix pour et 1 abstention.

EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET			
Cadre d'emploi et grade	Durée Hebdomadaire	Titulaire. CDD, CDI	Observations
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} Classe.	1 poste à 18h30 minutes	Titulaire	
Agent administratif principal de 2 ^{ème} classe.	1 poste à 20h00	Contractuel	
Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} Classe des écoles maternelles.	1 poste à 28h00	Titulaire	
Adjoint technique territorial de de 2 ^{ème} classe.	1 poste à 27h00	Titulaire	
EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET			
Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe.	1 poste à 35h00	Titulaire	

- **II Situation d'avancement des travaux en cours et à venir.**

- **Projet de restructuration et aménagement du Hangar communal.**

- La présentation au public du projet d'Aménagement du Hangar Communal est fixée lundi 19 juin à 19h dans le hall de la mairie, nous présenterons également les projets significatifs de fin de mandat
- Une information sera déposée dans les boîtes à lettres

- **Chemin de la Cornette :** Les habitants se plaignent de la vitesse de passage des voitures, et de l'emprunt chaque jour du sens interdit par plusieurs véhicules.

- Deux options sont possibles pour palier à ces désagréments
 - Option 1 : Barrer l'accès en haut du chemin de la Cornette coté RD12F & Mettre un panneau voie sans issue en bas de la montée.
 - Option 2 : compléter les balises actuelles par une écluse.

Une consultation des riverains sera organisée

- VI Compte rendu de réunions

- Point sur le dossier de la maison de santé du Frêne suite à la réunion du 31 mai

- Présentation du dernier tableau de répartition des frais.
 - Sur les 46 communes qui ont des patients à la maison de santé du Frêne (C.C. de la Combe du Val & C.C. du lac de Nantua) seules 17 communes ont à ce jour données leur accord de participation au financement.
 - Le montant du financement se limite à la prise en charge du poste de secrétariat, pour 28 000€
 - La participation de la commune de Lantenay serait de 1 172€/an
 - Si d'autres communes agrègent à la participation, le montant sera réduit
- **Mercredi 7 juin à 18h** : Réunion avec M. Michel MOURLEVAT Président de HBA et le conseil municipal (8 conseillers présents à la réunion).
- **Vendredi 16 juin à 15h** : Visite de Madame la Sénatrice BLATRIX CONTAT et le conseil municipal

V QUESTIONS DIVERSES

- La course cycliste « Le tour du Valromey « AIN BUGÉY VALROMEY » traverse la commune sur la départementale D12 (Pied de la cote) jeudi 13 juillet.
 - Il nous a été demandé s'il était possible de mettre une personne à l'intersection avec le chemin du Borey (Le Tremblay) entre 13h30 et 14h
 - Michel CHABAUD sera sur place pour assurer la sécurité.
- Nous avons reçu en mairie la lettre de remerciement du Président de l'association « Pour les Rires de Simon » à l'occasion de l'aide accordée par le conseil municipal à cette association
- **Organisation du repas du 14 juillet** :
 - La commission du cadre de vie assurera l'organisation
- Monsieur le Maire donne aux membres présents le programme des futures réunions.
 - Réunion du prochain Conseil municipal : lundi 17 juillet à 19h
 - Réunion commission Cadre de Vie : 27 juin à 18h30
 - Réunion Commission Forêts : mercredi 14 juin 18h pour faire les lots d'affouage bord de route

La séance a été levée à 21 heures 30.

Le Président de séance,
Monsieur BENOIT Jean-Louis.

Le Secrétaire de séance,
Monsieur PELISSON Alexandre



Toutes les délibérations relatives à ce Conseil Municipal sont consultables en mairie.